



CONDITIONS

1. Le locateur convient de rendre les services suivant, à savoir : l'amarrage, la location d'un espace de quais, et tout autre service de la halte nautique, pour lesquels le **locataire convient de payer un dépôt de 350.00 \$ avant le 31 octobre.**
 1. The lessor agrees to render the following services, namely: moorage, rental of dock space, and any other services of the marina, for which the **lessee agrees to pay a deposit of \$350.00 prior to October 31.**
2. La **balance** de tous les services, frais et honoraire sont payables au plus tard le jour de l'entrée en vigueur entre les parties de la présente entente au plus tard le **1 mai.**
 2. The **balance** of all services, fees and charges shall be payable on or before the effective date between the parties of this agreement no later than **May 1.**
3. Le **locataire** convient de payer tous les services requis suivant les tarifs, termes et conditions établis par le locateur, et en vigueur au moment ou son rendus les services, tel que prévu ci-après.
 3. The **lessee** agrees to pay for all required services in accordance with the rates, terms and conditions established by Lessor, and in effect at the time the services are rendered, as hereinafter provided.
4. Le **locataire** s'engage à ne pas céder ou transférer la présente entente et de ne pas sous-louer l'espace convenu aux présentes à moins d'en établir le consentement exprès et par écrit.
 4. The **lessee** agrees not to assign or transfer this Agreement and not to sublet the space hereunder unless expressly agreed to in writing.
5. Le **locateur** n'assumera aucune responsabilité quant à la garde et le contrôle de bateau, auto, remorque leur équipement ou contenu.
 5. The **lessor** shall not assume any responsibility for the care and control of any boat, car, trailer, equipment or contents.

De plus, le **locateur** ne sera en aucune façon responsable des dommages causés au bateau ou à son contenu et des pertes ou dommage qu'ils pourraient occasionner ou causer au locataire et ce, quelle que soit la cause ou la nature de la perte ou du dommage y compris mais sans limiter la portée générale de ce qui précède, les pertes ou dommages causés par le feu, le vol et autres sinistres du même type.

Furthermore, the **lessor** shall not be liable in any way for damage to the boat or its contents or for loss or damage thereto or to the Lessee, regardless of the cause or nature of the loss or damage, including, but not limited to, loss or damage caused by fire, theft or other casualty.

6. Le **locataire** convient d'indemniser et de tenir indemne le locateur, ses mandataires agents ou employés de toute perte, dommage ou réclamation subi par lui ou ses agents,
 6. The **lessee** agrees to indemnify and hold harmless Lessor, its agents or employees from and against any loss, damage or claim suffered by Lessor or its agents, representatives, employees, guests or any of

mandataires, employés, invités ou par l'un ou l'autre des membres de son équipage et découlant de l'usage des installations du locataire et de ses équipements ou de l'usage de la propriété d'autres locataires où que ce soit sur la propriété du locateur.

its crew members arising out of the use of Lessor's facilities and equipment or the use of other Lessee's property anywhere on Lessor's property.

7. Le **locataire** s'engage à rembourser le coût de tout dommage causé à la propriété du locateur ou à la propriété de tout autre locataire du locateur, résultant directement ou indirectement de la faute du locataire.
8. Le **locataire** convient de ne déplacer son embarcation que suivant les instructions du locateur et en son absence, autorise le locateur à déplacer la dite embarcation aux frais et risques du locataire; de plus, le locataire autorise le locateur à utiliser temporairement l'espace à quai loué sans frais, lorsque l'embarcation du locataire n'y est pas (ex: sortie de l'eau, voyages, etc.).
9. La présente entente est à durée illimitée, et l'une ou l'autres des parties pourront y mettre fin sur simple avis à cet effet. La présente inclut comme en faisant partie, tous les règlements du locateur alors en vigueur, et s'appliquera au bateau ci-haut décrit, à toute embarcation additionnelle ou à toute embarcation de remplacement.
10. Non obstat toute autre disposition des présentes les tarifs, frais et règlements du locateur seront sujet à changement sans préavis
11. Aucune embarcation ni son équipement ne pourront être enlevés avant que tous les comptes soient totalement acquittés.
12. Le **locateur** aura un droit de rétention sur le bateau et son contenu pour toute somme due pour les services rendus par le locateur, aux termes des présentes, le tout en conformité avec les dispositions de la loi applicable. En outre, le locataire convient expressément de remettre le navire visé à l'article 9, ainsi que son contenu au locateur en gage, pour garantir le paiement de tout dommage et qui pourrait être causé au locateur par le bateau, son équipage ou son propriétaire, tel gage ne prenant effet qu'advenant la survenance de tel dommage.
7. The **lessee** agrees to reimburse the cost of any damage to the lessor's property or the property of any other lessee of the lessor resulting directly or indirectly from the fault of the lessee.
8. The **lessee** agrees to move his boat only as instructed by the lessor and in his absence, authorizes the lessor to move said boat at the lessee's expense and risk; furthermore, the lessee authorizes the lessor to temporarily use the leased dock space without charge, when the lessee's boat is not there (e.g., getting out of the water, trips, etc.).
9. This agreement is for an unlimited period of time and may be terminated by either party upon notice. This agreement includes as part of it, all of Lessor's rules and regulations then in effect, and shall apply to the above described boat, any additional boats or any replacement boats.
10. Notwithstanding any other provision hereof, Lessor's rates, fees and regulations shall be subject to change without notice.
11. No boat or equipment shall be removed until all accounts have been paid in full.
12. The **lessor** shall have a lien on the boat and its contents for any amount due for services rendered by Lessor hereunder, all in accordance with the provisions of applicable law. In addition, the lessee expressly agrees to surrender the vessel referred to in Section 9 and its contents to the lessor as a pledge to secure payment of any damage that may be caused to the lessor by the vessel, its crew or its owner, such pledge to take effect only upon the occurrence of such damage.

13. Cette convention lie les parties, leurs héritiers, exécuteurs, ayant droit, successeurs, employés, commis et mandataires.
14. Lorsque plusieurs personnes ou compagnies sont mentionnées comme locataire, elles sont solidairement tenues responsables de remplir toutes les obligations contractées par le locataire aux termes des présentes. De même, le singulier comprend le pluriel et le masculin, le féminin ou vice versa, le cas échéant.
15. Cette convention, son interprétation, son accomplissement, sa mise en vigueur, sa validité et ses effets sont sujets aux lois de la province du Québec, et les parties élisent domicile dans le district judiciaire de Hull.
16. Le fait pour une partie ou totalité d'un article ou d'une série d'articles ou de dispositions de la présente convention d'être sans effet, inapplicables ou déclarés nuls et non valides n'affectera en aucun cas la validité de la convention dans son ensemble, et toute partie d'article ou de toute série de dispositions demeurant devront être appliquées comme si la présente convention avait été contractée sans l'article, la partie d'article ou la série d'articles ou de dispositions invalidées, inapplicables ou sans effet, qui seront alors réputés non-écrits.
13. This agreement is binding upon the parties, their heirs, executors, assigns, successors, employees, clerks and agents.
14. Where more than one person or company is named as lessee, they shall be jointly and severally liable for the performance of all obligations incurred by the lessee hereunder. The singular includes the plural and the masculine includes the feminine or vice versa, as the case may be.
15. This agreement, its interpretation, performance, enforcement, validity and effect are subject to the laws of the Province of Quebec and the parties elect domicile in the judicial district of Hull.
16. The invalidity, unenforceability or invalidity of any section or series of sections or provisions of this Agreement, in whole or in part, shall not affect the validity of the Agreement as a whole, and any remaining section or series of sections or provisions shall be enforced as if this Agreement had been entered into without the invalidated, unenforceable or invalidated section or series of sections or provisions, which shall then be deemed to be unwritten.